

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 13 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le six septembre deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2023CM52

Présentation du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la société d'économie mixte « Service d'Accueil des Personnes Agées » concernant les exercices 2017-2022

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI, Rosanna GILLET.

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Betty BEN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Frédéric DREZE, Alain DIENI.

Pouvoirs :

Mr Alain COQUERELLE A Mme Isabelle VANELLE
Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI
Mr Alain DIENI à Mme Claudie MARTEL

Monsieur Aimé ROUSSEY est élu Secrétaire de séance.

Convocation du
6 septembre 2023

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Hauts-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Société d'Economie Mixte « Service public d'accueil des personnes âgées » (SEM SPAPA) pour ce qui concerne les exercices de 2017 à 2022.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

A l'issue de ce contrôle la CRC a transmis, par courrier du 9 août 2023, un rapport d'observations définitives à la SEM SPAPA ainsi qu'aux Communes qui détiennent une partie du capital.

Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, acte la communication du rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Société d'Economie Mixte « Service public d'accueil des personnes âgées » (SEM SPAPA) pour la période 2017 à 2022 et acte la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.